

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 FÉVRIER 2018

Etaient présents : Mmes BIGOT, HUBERT, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, RICHEL, FOURNIER, GOUPY, SIMON

Etaient absents / excusés : Mme FÉVRIER donne pouvoir à Monsieur RICHEL
M. JOURDAIN
Mme PASQUIER Marie-Thérèse
M. RADIGUE

Secrétaire de Séance : Mme HUBERT

L'an deux mil dix huit, le vingt trois février à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 février 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 2 Février 2018 ne suscite aucune remarque particulière.

Monsieur le Maire propose de supprimer à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique pour les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales routes de la Rouzière et de Château l'Hermitage
- Approbation procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois »
- Convention de gestion du service d'assainissement avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois »

Le Conseil Municipal accepte la suppression de ces points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour.

- Convention fourrière animale 2017

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

✓ Vote du Compte Administratif 2017 et approbation Compte de Gestion 2017 Commune Fonctionnement

- Recettes réalisées : 836 169,53 €

- Dépenses réalisées : 681 623,88 €

➤ **Résultat Exercice : 154 545,65 €**

- Excédent antérieur : 37 439,06 €

Résultat de clôture : 191 984,71 €

Investissement

- Recettes réalisées : 386 634,40 €
- Dépenses réalisées : 292 261,36 €

➤ **Résultat de l'exercice (Excédent) : 94 373,04 €**

- Déficit antérieur : - 143 449,26 €

Résultat de clôture : - 49 076,22 €

Le Compte Administratif 2017 pour la commune se traduit par un excédent de fonctionnement de 191 984,71 € et un déficit d'investissement de 49 076,22 €

Restes à Réaliser Investissement 2017 :

Recettes : 19 801,61 €
Dépenses : 12 807,57 €

Solde des Restes à Réaliser : 6994,04 €

Le Compte Administratif de la Commune étant identique au Compte de Gestion du Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- vote à l'unanimité le Compte Administratif 2017
- approuve le Compte de Gestion 2017 du Receveur

✓ Vote du Compte Administratif 2017 et approbation Compte de Gestion 2017 service assainissement

Fonctionnement

Recettes réalisées : 16 073,28 €

- Dépenses réalisées : 46 677,08 €

➤ **Résultat Exercice : - 30 603,80 €**

- Excédent antérieur : 25 895,81 €

➤ **Résultat de clôture (Déficit) : 4 707,99 €**

Investissement

- Recettes réalisées : 30 723,03 €
- Dépenses réalisées : 16 355,41 €

➤ **Résultat de l'exercice : 14 367,62 €**

- Excédent antérieur : 106 760,70 €

➤ **Résultat de clôture (Excédent) avant restes à réaliser : 121 128,32 €**

Pour l'année 2017, il apparaît donc un déficit d'exploitation de 4 707,99 € et un excédent d'investissement de 121 128,32 €.

Le Compte Administratif du service communal d'Assainissement étant identique au Compte de Gestion du Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- vote à l'unanimité le Compte Administratif 2017
- approuve le Compte de Gestion 2017 du Receveur

✓ **Vote subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Il convient de fixer la subvention attribuée au C.C.A.S pour l'année 2018.

Il est indiqué que le résultat d'exercice en 2017 fait apparaître un déficit de 131,76 € et que le résultat de fonctionnement global est de 6 779,91 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de porter la subvention de 4 000 € à 4 500 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 4 500 € pour l'année 2018.

✓ **Présentation projet de cheminement piétonnier routes de la Rouzière et de Château l'Hermitage et demande de subventions**

Monsieur PANNIER présente les plans de ce projet étudié avec Monsieur POTTIER de l'agence ATESART. Cependant, ce projet ne sera réalisable qu'en 2019 après l'enfouissement des réseaux prévu.

Il conviendra en 2018 :

- de prévoir les travaux du syndicat d'eau de Pontvallain.
- le passage d'une caméra dans les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement en agglomération pour vérifier leurs états dont la compétence est communautaire.

Ces travaux comprenant le busage d'une partie des fossés, l'éclairage public dans l'agglomération et la création d'un cheminement piétonnier sont estimés à environ 100 000 € TTC par Monsieur POTTIER.

✓ **Approbation projet d'aménagement de sécurité route d'Ecommoy et demande de subventions**

Monsieur PANNIER présente le plan de ce projet étudié avec Monsieur POTTIER d'ATESART.

Ce projet est éligible à la subvention au titre du Produit des Amendes de Police.

Ces travaux réalisables en 2018 comprennent :

- la construction d'un trottoir en bi-couche rose (155 m²) sur une distance de 85 ml avec pose de bordures.
- le déplacement de deux panneaux d'agglomération
- l'installation d'un radar pédagogique

Ces travaux sont estimés par ATESART à 8 830 € HT soit 10 596 € TTC auquel il convient d'ajouter 2 157 € HT soit 2 588,40 € TTC pour l'installation d'un radar pédagogique soit une estimation globale de 10 987 € HT soit 13 184,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- est favorable à ce projet de travaux route d'Ecommoy pour une estimation globale de 10987 € HT soit 13 184,40 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Produit des Amendes de Police.

✓ **Convention avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » pour l'utilisation d'un broyeur mobile de végétaux**

La CCOBB met à disposition des communes membres, du SIVOM de Laigné / St Gervais et du syndicat du bassin du Rhonne, un broyeur de végétaux de marque SAELEN TIGER 25 D (en annexe projet de convention) moyennant le paiement de 10 € de l'heure de broyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » pour l'utilisation du broyeur mobile de végétaux à compter du 1^{er} mars 2018.

✓ **Convention fourrière animale 2018**

Par courrier reçu le 19 février 2018, Monsieur le Président de Le Mans Métropole nous propose le renouvellement de la convention de fourrière animale pour l'année 2018.

Le tarif des frais de gestion de la fourrière reste inchangé (0,55 € TTC/hab) pour l'année 2018.

Les tarifs pour frais de garde sont également inchangés :

- 1 € TTC par animal par jour pour une durée inférieure ou égale à 8 jours de garde
- 2 € TTC par animal par jour à compter du 9^{ème} jour de garde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler la convention de fourrière animale avec Le Mans Métropole pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et l'autorise à pratiquer les soins vétérinaires visant à la survie de l'animal lorsque ce dernier n'est pas identifié dans la limite d'un montant maximum de 120 €
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

✓ Questions d'Actualité

➤ Logement au dessus de l'épicerie

Un devis a été demandé à l'entreprise TECHNIPLAQUE concernant la pose d'une cloison à l'étage dont le coût s'élève à 1 041,47 € TTC. Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation de ces travaux par l'entreprise Techniplaque.

Pour information,

- des actes de vandalisme ont eu lieu à l'atelier et sur le volet d'accès au logement au-dessus de l'épicerie.
- Les travaux de peinture seront réalisés début mars

➤ ATESART

Suite à la commission voirie en date du 3 février 2018, Monsieur POTTIER de l'agence ATESART viendra le 7 mars prochain en Mairie pour effectuer l'estimation de ces travaux.

➤ Rentrée scolaire 2018

Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) a accepté la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019. Les horaires seront donc de 9h à 12h et de 13h30 à 16h 30 lundi, mardi, jeudi et vendredi.

➤ PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Pour information, une exposition des plans de Saint Ouen en Belin sera effectué à la Mairie prochainement.

➤ Projet de 5 logements locatifs par Sarthe Habitat

Monsieur TARDIF est venu en Mairie ce vendredi pour officialiser la construction de 5 logements locatifs par Sarthe Habitat dont l'étude du chiffrage de la viabilisation effectuée par la SODEREF devra être réalisée en 2018 par la commune.

➤ Pour information

- Orange a mis en place une application pour les collectivités pour signaler les problèmes sur le réseau téléphonique
- Randonnée cyclo sportive le Dimanche 27 mai 2018
- Monsieur GOUPY remercie Monsieur POUSSE pour son efficacité dans le déneigement des voies enneigées de la commune
- Monsieur POUSSE signale que la commune est située en zone noire concernant les sangliers
- Monsieur et Madame LIGET, boulangers quittent la commune. Monsieur et Madame MILCENT, leurs remplaçants sont venus se présenter en Mairie. La boulangerie sera donc fermée pour travaux du 26 février au 7 mars 2018 inclus.

Un tour de table concernant les commissions communautaires est effectué.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le Vendredi 23 mars 2018 à 20h 30.

La séance est levée à 22h 15 mn

La Secrétaire de séance